

SNU*ipp*-FSU Académie Centre Val de Loire

Paul Agard

а

Madame la Rectrice de l'Académie Orléans-Tours

OBJET: Allègements de service et postes adaptés

Madame la Rectrice;

Mme la Rectrice

Lors du groupe de travail du CHSCTA du 22 septembre 2021, nous avons à nouveau abordé la question des allègements de services et des postes adaptés.

Depuis 2 ans plus de 10 moyens ne sont pas utilisés pour des allègements, pourtant des collègues sollicitent ce droit.

Les nouveaux textes pour le temps partiel thérapeutique apportent une réponse plus pérenne à ces collègues en leur permettant de reconstituer leur droit à ce temps partiel thérapeutique.

Le nombre des demandes d'allègements de services devraient donc être plus limité. Les 11 emplois temps plein dédiés à ce dispositif dans notre académie doivent permettre de répondre à des situations médicales de collègues qui ne peuvent disposer d'un temps partiel thérapeutique.

D'autre part, lors de ce groupe de travail, nous avons dénoncé le fait que des collègues ayant eu un avis favorable pour entrer en poste adapté ne pouvaient y acceder faute de places libéréés.

En effet, le nombre de places libérées cette année a été très faible : le covid a limité le nombre de sorties des collègues ne pouvant valider une formation ou un concours.

Ainsi, des collègues (4 ou 5 d'après vos services) se retrouvent dans l'impossibilté d'entrer dans le dispositif. Ces collègues en fin de droits vont devoir être mis par vos services en disponibilité d'office pour raisons médicales avec les conséquences financières et morales qui en découleront.

Nous vous sollicitons MMe la Rectrice, pour que ces collègues puissent rentrer maintenant en poste adapté en prenant les moyens non utilisés pour les allègements de services.

Cette mesure permettra de répondre à des situations médicales et sociales particulièrement difficiles.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame la Rectrice, à notre attachement à l'école publique.

Paul Agard

Pour la FSU-SNUipp Académie Centre Val de Loire

3.